

Le vendredi vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents :

Nombre de conseillers votants :

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

**Présents** : Sandrine BLANCHIN, Mireille TISSOT-ROSSET, Patrick DEHONDT, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Denis ZUCCONE.

**Absent, excusé :**

Monique BARDET, a donné pouvoir à Mireille TISSOT-ROSSET.

Laurent GEVAUX, a donné pouvoir à Sandrine BLANCHIN.

Sébastien DRION.

Jérôme THIAFFEY-RENCOREL a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du transfert de compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département » à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et modification des statuts. DEL\_10402024**

Monsieur le Maire expose la demande de la C.C.V.T concernant le transfert de compétence.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-17 et L5721-2 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2024-074 du 24 septembre 2024 concernant le projet l'abattoir public de Haute-Savoie et portant approbation des statuts modifiés de la CCVT, du principe de création d'un syndicat mixte et du projet des statuts ;

Face à la pérennité de l'abattoir de Megève, dernier abattoir public de Haute-Savoie, le département de la Haute-Savoie et la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc ont uni leurs efforts, et mobilisé les EPCI, afin que le département se dote d'un service public d'abattoir performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture de montagne fortement tournée vers l'élevage, aux attentes sociétales de consommer « local », de garantir les conditions d'abattage qui respectent le bien-être animal, notamment en réduisant les distances de transport des animaux, de disposer d'un outil aux normes sanitaires.

La création d'un abattoir public de proximité relève de l'intérêt général, en adéquation avec les besoins du territoire haute-savoyard. Ce nouvel abattoir sera positionné au centre du département de façon à être facilement accessible, d'une petite dimension (1 500 à 2 000 tonnes/an), multi-espèces, adapté aux exploitations agricoles désireuses de commercialiser des viandes en circuit court, et pouvant accueillir l'abattage rituel.

Pour la construction et l'exploitation de cet abattoir départemental, le Département de la Haute-Savoie a souhaité impliquer l'ensemble des EPCI à fiscalité propre dans le projet : le portage élaboré conjointement conduit à la création d'un syndicat mixte. Celui-ci associera les communautés de communes et les communautés d'agglomération du Département de la Haute-Savoie, ainsi que le Département.

Les investissements spécifiques à la construction de l'abattoir (comprenant l'achat du foncier), et une fois les subventions déduites, de la région notamment, seraient répartis selon la clé de répartition suivante :

- Département : 80 %
- EPCI membres : 20% répartis sur la base du dernier recensement connu de la population DGF du territoire intercommunal de chacun des EPCI.
- 

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** en application de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département » à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes ;
- **APPROUVE** la modification de statuts de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes générée par la prise de cette compétence ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**Le vendredi vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre,**

Le Maire,  
Monsieur Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,  
Jérôme THIAFFEY-RENCOREL



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le :

- de sa publication le :

Le Maire, Franck PACCARD.

